



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

location

Question au Gouvernement n° 2224

Texte de la question

HAUSSE DES LOYERS

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Jacques Desallangre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. J'y associe ma collègue Janine Jambu.

Le pouvoir d'achat des Français continue de s'effondrer, le nombre de RMIstes progresse de 4 %, les effectifs des travailleurs pauvres et précaires explosent, les loyers flambent. L'ensemble des locataires ont subi ou risquent de subir une hausse de 4,8 % de leur loyer par l'application de revalorisations fondées sur l'indice du coût de la construction. Une telle augmentation de plus 300 % supérieure à l'inflation hors tabac est sans précédent dans notre pays depuis vingt ans.

Les ménages français non-propriétaires touchant moins de 50 000 euros pour un couple - soit la majorité d'entre eux, même s'ils ne sont pas votre clientèle - verront leur premier poste de dépenses s'accroître de 5 %.

Comment les plus modestes pourront-ils supporter cette charge supplémentaire, si ce n'est en s'endettant toujours davantage car à certain niveau de revenus les dépenses ne sont plus compressibles. Certaines dépenses vitales ne cessent d'augmenter : GDF, depuis sa privatisation, n'a-t-il pas annoncé une hausse de 17 % de ses tarifs alors même que ses bénéfices augmentaient de 13 % ? Expliquez-nous, monsieur le ministre, comment les familles à revenus modestes ou moyens pourront supporter de telles augmentations, certes légales au regard du droit, mais illégitimes au regard de la grave détresse de ceux qu'elles vont frapper.

(Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Pierre Brard. Merlin l'enchanteur !

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député, je ne suis pas sûr que vous ayez osé aller au bout de votre question. Nous avons hérité de cette crise du logement !

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.) Il y a cinq ans, ce pays construisait moins de 270 000 logements par an, nous en ferons 400 000 cette année.

Il y a cinq ans, ce pays...

M. Jean Glavany. Notre pays !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. ...notre pays proposait moins de 40 000 logements sociaux, nous en financerons 77 000. Par ailleurs, nous modifierons d'ici à trois semaines, l'indice du coût de la construction, afin d'y intégrer le coût de la vie, ce qui nous paraît plus juste.

M. Henri Emmanuelli. Parlez-nous de l'APL !

M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Ainsi, nous pourrions suivre l'augmentation réelle du prix des logements et sortir de la très grave crise du logement que vous nous avez laissée.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.- Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2224

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2005